

Ce document, son champ d'application et ses politiques énoncées s'appliquent à KKO International "KKO" et aux entités du Groupe qu'il détient, notamment SOLEA et SHOKO et aux juridictions où il opère (France et Côte d'Ivoire).*

Le terme « Groupe » désigne un ensemble d'entreprises liées par la propriété ou le contrôle de sorte qu'il est soit tenu de préparer des états financiers consolidés à des fins d'information financière en vertu des principes comptables applicables, soit tenu de le faire si les participations dans l'une des entreprises étaient négociées sur une bourse de valeurs mobilières publique.

Approche de la gestion environnementale (AGE)



1. Politiques et approche fondamentale

KKO International "KKO" a mis en place, maintient et exploite un système complet de gestion de l'environnement fondé sur notre politique d'entreprise et sur diverses lignes directrices internationales, qui constitue la base de notre travail de résolution des problèmes environnementaux dans le cadre des activités commerciales de notre groupe en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire.

Afin de promouvoir les initiatives visant à préserver l'environnement dans le cadre de nos activités commerciales, nous offrirons des possibilités de formation et de développement à nos employés et à nos dirigeants afin d'améliorer leur capacité à comprendre et à agir conformément à notre politique environnementale. En outre, nous nous acquitterons de notre responsabilité vis-à-vis de la société en rendant compte de manière proactive de nos efforts et de nos progrès en matière d'environnement.

2. Politique environnementale

Nous nous efforcerons de résoudre les problèmes environnementaux dans le cadre des activités de notre groupe en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire, conformément à la présente politique.

Nous attendons également des différentes parties prenantes, y compris de nos partenaires commerciaux, qu'elles comprennent et traitent les questions environnementales conformément à la présente politique, et nous visons à collaborer pour parvenir à une harmonie avec l'environnement.

3. Respect des lois et réglementations environnementales pertinentes

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous nous conformerons aux lois et réglementations environnementales pertinentes, aux normes nationales et internationales et à d'autres accords de ce type conclus par notre entreprise.

4. Questions environnementales liées aux activités des entreprises

- a. **Le changement climatique** : Nous agissons pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et nous nous efforcerons également d'atténuer le changement climatique et de nous y adapter en menant des activités qui contribuent à la

transition vers une société décarbonisée et à la réduction des effets négatifs du changement climatique. Nous améliorerons activement les processus de notre chaîne d'approvisionnement en cacao afin d'en améliorer la traçabilité.

- b. **Ressources en eau** : Nous nous efforcerons de préserver les ressources en eau en réduisant la consommation d'eau et en améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau.
- c. **Biodiversité** : Nous évaluerons l'impact environnemental de nos activités commerciales et nous nous efforcerons de préserver la biodiversité.
- d. **Prévention de la pollution** : Nous agirons pour réduire les déchets dangereux et les polluants et veillerons à la manipulation correcte de ces matériaux, et nous nous efforcerons de prévenir la pollution de l'air, de l'eau et du sol.
- e. **Utilisation durable des ressources** : Nous améliorerons l'efficacité de l'utilisation des ressources et de l'énergie et réduirons les déchets. En poursuivant nos activités dans le cadre de l'économie circulaire, nous nous efforcerons de parvenir à une croissance économique tout en réduisant notre charge sur l'environnement.
- f. **Développement technologique et création d'entreprises pour réduire l'impact sur l'environnement** : Nous développerons et encouragerons les technologies et les nouvelles entreprises qui réduisent l'impact sur l'environnement.

5. Mise en place d'un système efficace de gestion de l'environnement

En ce qui concerne le travail des enfants, la déforestation, la parité hommes-femmes, la biodiversité, la gestion des ressources en eau et la gestion des déchets, nous fixerons des objectifs environnementaux significatifs, nous mettrons en place un système de gestion environnementale solide pour les atteindre et nous poursuivrons l'amélioration continue et la gouvernance appropriée par le biais d'un examen périodique.

6. Engagement des parties prenantes

Nous accorderons de l'importance au dialogue avec les parties prenantes et traiterons de manière appropriée les questions environnementales liées à nos activités commerciales.

7. Remède

Nous utiliserons les processus appropriés pour remédier aux incidences environnementales constatées dans le cadre de nos activités commerciales ou de nos chaînes d'approvisionnement.

8. Éducation et formation

Alors que nous nous efforçons d'accélérer les initiatives environnementales dans l'ensemble du groupe mondial, il est essentiel que nous sensibilisions à l'environnement chacun de nos dirigeants et employés à tous les niveaux. Grâce à des initiatives telles que l'organisation régulière de séminaires et de séances de formation à l'environnement dans le cadre des ordres du jour du CSE et du CHSCT, nous nous efforçons de sensibiliser les dirigeants et les employés de la KKO, de ses filiales et de ses sociétés affiliées aux questions environnementales.

9. Rapports

Nous rendrons compte en permanence de nos efforts et de nos progrès en matière de traitement des questions environnementales dans nos rapports, sur nos sites web et par d'autres canaux de communication.

10. Objectifs et buts

- a. Réduire l'intensité de la consommation d'énergie, tant dans les plantations que dans la chocolaterie.
- b. Améliorer la gestion des déchets par la promotion d'une économie circulaire au sein de la chaîne d'approvisionnement dans les installations exploitées par le groupe, les plantations et la chocolaterie.
- c. Réduire la consommation de papier dans le cadre des activités du groupe
- d. Améliorer le contrôle des déchets dangereux
- e. Continuer à augmenter, de manière significative, les objectifs de biodiversité en termes de reforestation
- f. Maintenir la parité hommes-femmes dans les plantations
- g. Garantir l'absence de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des sites exploités par le groupe, les plantations et la chocolaterie.

11. Gouvernance et surveillance en matière de développement durable

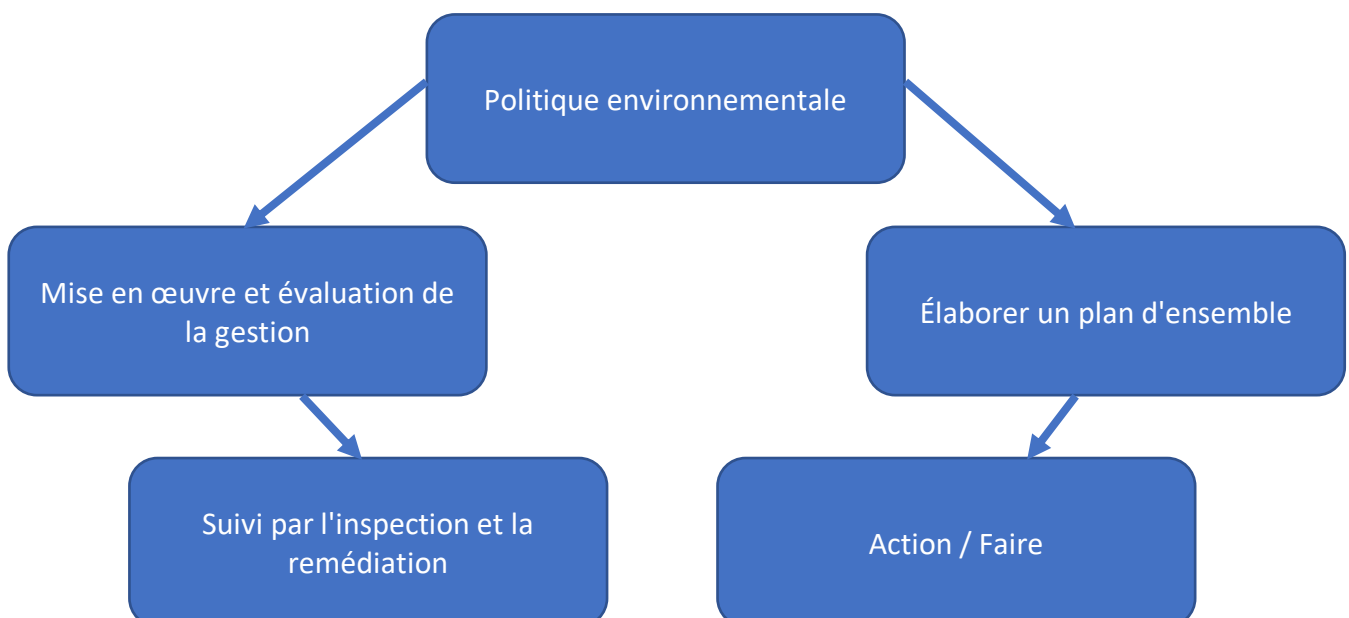
Comité du développement durable : Le nouveau comité de durabilité de la KKO travaille sous l'égide du conseil d'administration du groupe pour superviser, formuler et fournir des propositions sur les politiques de gestion de base, les activités commerciales et les politiques et stratégies de l'entreprise liées à la gestion de l'environnement.

Le comité de développement durable est structuré de manière à ce que ses activités soient supervisées de manière appropriée par le conseil d'administration, et les questions examinées par le comité de développement durable sont régulièrement discutées et rapportées au conseil d'administration.

12. Notre système de gestion de l'environnement

Nous fixons des objectifs environnementaux dans le cadre de cette politique environnementale et procédons à des examens périodiques des progrès et des processus. En procédant à ces examens, nous nous efforçons de nous améliorer en permanence.

Grâce à ce système, nous visons à respecter les lois et réglementations environnementales, à prévenir les risques environnementaux, y compris ceux liés au changement climatique, et à promouvoir une activité orientée vers la conservation de l'environnement. Plus précisément, afin de reconnaître l'impact que nos activités commerciales peuvent avoir sur l'environnement mondial et de prévenir les risques environnementaux, nous avons mis en place un système d'évaluation de l'impact des activités existantes et des nouveaux investissements commerciaux, et nous envisageons des contre-mesures.



En outre, le système est exploité et géré en mettant en œuvre le cycle d'approche (voir figure ci-dessous), qui implique l'évaluation et l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et la révision du plan.

13. Audit environnemental interne

Chaque année, par l'intermédiaire du directeur du développement durable du groupe, des comités CSE et CHSCT et des agents de liaison communautaires, nous organisons des audits internes réguliers basés sur divers thèmes préétablis couvrant la sécurité, la santé, l'hygiène, les droits des travailleurs, la gestion des déchets, les protocoles de biodiversité.

Dans le cadre de cet audit, nous avons désigné certains domaines comme étant hautement prioritaires et d'autres comme étant faiblement prioritaires. Les désignations ont été décidées sur la base des critères de gestion prioritaires, en tenant compte des lois et réglementations liées à l'environnement et en fonction de l'ampleur du risque environnemental/social et du contenu de l'activité.

Dans le cadre des audits environnementaux internes, le directeur du développement durable de l'entreprise travaille avec les responsables de chaque département pour vérifier et évaluer la conformité de chaque département, les progrès réalisés par rapport aux objectifs, le niveau de contribution et les processus, et pour établir un lien avec les améliorations en cours et les améliorations ultérieures du système de gestion environnementale.

14. Réponse aux accidents environnementaux

Au cours de l'année qui s'est achevée en décembre 2023, aucun incident lié à l'environnement n'est survenu dans les plantations ou les usines de chocolat du groupe.

Tout accident est rapidement signalé aux unités concernées et des mesures complètes sont prises pour éviter qu'il ne se reproduise, en commençant par l'identification de la cause réelle de l'accident et une évaluation visant à déterminer les mesures correctives et préventives appropriées.

15. Gestion des risques ESG

Dans le cadre de nos activités, nous avons mis en place un système visant à garantir que la plus grande attention est accordée à l'environnement et à la société dans les

projets à tous les stades, y compris lors du lancement d'une nouvelle activité, au cours des opérations et même au cours de la phase de sortie. En ce qui concerne les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés au climat, le comité de développement durable, tel que présenté ci-dessus, le directeur du développement durable et les agents de liaison sur place discutent des politiques et des mesures à prendre pour faire face à ces risques et les mettent en œuvre après en avoir rendu compte au conseil d'administration et avoir reçu son approbation.

16. Utilisation de matériaux d'emballage, de produits phytosanitaires et d'engrais à faible impact environnemental sur la base de l'analyse du cycle de vie

Depuis le lancement de nos activités, qu'il s'agisse des plantations ou plus tard de la chocolaterie, nous utilisons l'analyse du cycle de vie pour nous assurer que tous nos produits consommables, à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement, ont un faible impact sur l'environnement.

Qu'il s'agisse de matériaux d'emballage dans la chocolaterie ou d'achat d'insecticides et d'engrais pour les plantations, nous nous sommes efforcés de réduire notre impact sur l'environnement, tant au niveau de l'utilisation que de l'élimination.

Nous avons également encouragé la réduction de l'utilisation du papier dans nos produits de bureau. Nous avons utilisé du papier recyclé afin de réduire la charge sur l'approvisionnement en matières premières. En outre, nous avons fait de l'impression recto-verso le réglage par défaut de tous les copieurs et nous avons encouragé le bureau sans papier (en favorisant le stockage en nuage pour le partage des fichiers), ce qui a entraîné une tendance à la baisse de l'intensité de la consommation de papier par employé au siège à Paris et dans tous les bureaux d'Afrique de l'Ouest.